

Le 15 avril 2025

Aux médecins du territoire Jardins-Roussillon
Aux médecins du CISSMO

OBJET : Délais radiologie

Chers collègues,

Dans un but d'amélioration de la qualité de l'acte médical au sein de notre territoire, le comité local de l'évaluation de l'acte médical de Jardins-Roussillon a récemment interpellé la radiologie pour connaître le processus lorsqu'un médecin inscrit un délai à respecter pour une imagerie.

Le département d'imagerie médicale tient à préciser que les priorités à respecter sont établis par le MSSS. Donc, même si un délai est spécifié par le médecin référent, c'est le radiologiste qui décide du délai selon les renseignements cliniques et les médecins référents ne sont pas avisés de la priorité donnée à chaque requête. Les agentes administratives donnent ensuite les rendez-vous en respectant l'ordre préétabli, soit :

A : Délai de 24 à 72 h

B : Délai de < 7 jours

C : Délai de < 1 mois

D : Délai de < 3 mois

E : Selon la date ciblée pour les cas de contrôle seulement

Dans toutes ces modalités, les délais pour les priorités A et B sont respectés. Pour ce qui est des autres priorités, ils s'efforcent de faire les C et E dans les délais demandés. Les priorités D sont rarement faites à l'intérieur de 3 mois, car les listes d'attente sont trop longues et ce sont les cas jugés les moins urgents.

Nous vous recommandons donc d'indiquer les informations cliniques pertinentes et de justifier les délais demandés pour que le triage puisse être fait de la façon la plus précise possible.

Nous vous remercions de l'attention portée à la présente et vous prions de recevoir, chers collègues, nos salutations distinguées.



Docteur Mariève Pellerin

Présidente du comité local de l'évaluation de l'acte médical JR